



Délibération n° 33 / 2018

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

- 7 JUIN 2018

DRCL - PLATEFORME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, M. Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, M. Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILLES,

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Joseph MARCO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Administration générale - Convention de groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maintenance d'ascenseurs – Autorisation de signature**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :*

Le marché de maintenance des ascenseurs arrivant prochainement à échéance, il convient d'anticiper son renouvellement. Pour ce faire, il est opportun de mettre en place un groupement de commandes pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la préparation du nouveau marché de maintenance.

Les entités participantes à ce groupement de commandes sont : Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de la ville d Montpellier, la ville du Crès, la ville de Pérols, la ville de Pignan et la ville de Villeneuve lès Maguelone.

L'entreprise désignée pour l'AMO sera chargée dans une première phase par l'ensemble du groupement de réaliser un audit des besoins, de rédiger un CCTP et tout autre document nécessaire pour lancer l'appel d'offre du marché de maintenance. Dans une deuxième phase l'entreprise sera chargée par Montpellier Méditerranée Métropole du suivi d'exploitation du marché auprès du prestataire du marché de maintenance.

Le coût de la première phase pour chaque membre du groupement serait le suivant :

- Montpellier Méditerranée Métropole : 3 500 € HT
- CCAS de la ville d Montpellier : 2 100 € HT
- Ville du Crès : 437.50 € HT
- Ville de Pérols : 437.50 € HT
- Ville de Pignan : 175 € HT

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 33/2018**

**Objet : Administration générale - Convention de groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maintenance d'ascenseurs – Autorisation de signature**

- Ville de Villeneuve lès Maguelone : 375 € HT

La seconde phase sera à la seule charge financière de Montpellier Méditerranée Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'établissement d'un groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de la ville d Montpellier, la ville du Crès, la ville de Pérols, la ville de Pignan et la ville de Villeneuve lès Maguelone pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la préparation du nouveau marché de maintenance des ascenseurs.
- DESIGNER Montpellier Méditerranée Métropole coordonnateur de ce groupement.
- AUTORISE la signature de la convention constitutive du groupement de commandes et de tout autre document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 29 mai 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN